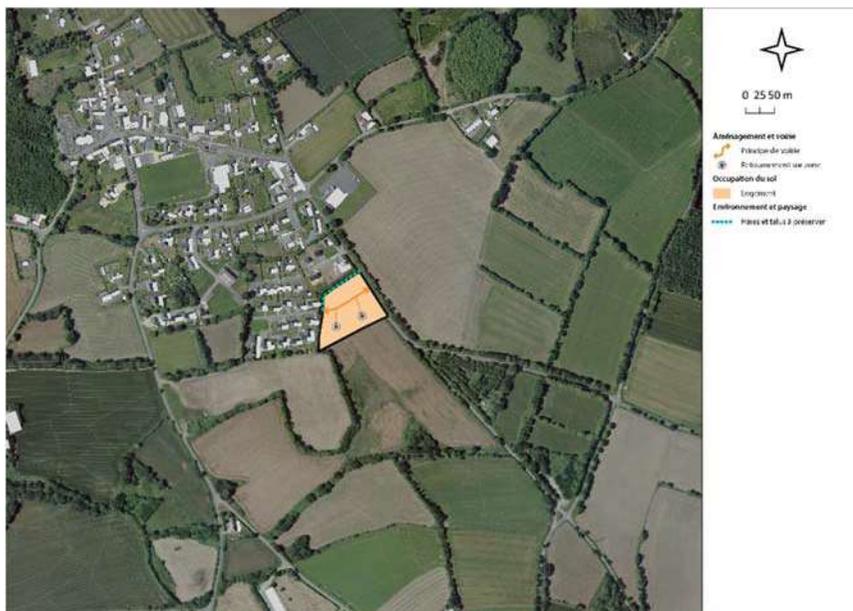


**SECTEUR 4. ROUTE COMMUNALE N°4 DITE DE KERLOUVER**



Situé au sud du centre-bourg, le site est destiné à accueillir une nouvelle offre de logements.

Le projet doit permettre de relier le lotissement Park Huellan à la route communale n°4 de Kerlouaver. Des voies annexes doivent permettre le désenclavement de terrains situés en lisière de l'opération. Des aires de retournement calibrées au nombre de constructions sont aménagées.

L'insertion architecturale des nouvelles constructions en entrée de ville est un élément vivement pris en compte lors de la délivrance d'autorisations d'urbanisme.

La lisière avec l'espace agricole au sud doit être traitée avec soin. Ainsi, les limites séparatives végétalisées sont encouragées. Les haies et talus existants au nord sont préservés.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

<b>Superficie :</b>	0,89 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	12 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	11		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	1		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2027-2030		